



BAC PRO Animation Enfances et Personnes âgées (2025-2027)

Le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41187/>
Libellé exact de la certification : BAC PRO - Animation - enfance et personnes âgées
Code RNCP : 41187
Nom du certificateur : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
Date de publication de la certification : 24 juillet 2025

● PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

● PRÉREQUIS

- Être âgé(e) de 15 à 29 ans ;
- Avoir validé une année de seconde ou un cap ;
- Être motivé(e) à exercer le métier visé et par la Formation en alternance.

● MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Prise de contact obligatoire par mail : ufa@ddl-douai.fr ou téléphone : 03 27 98 47 43
- Inscription via Parcoursup recommandée
- Un entretien sur site vous sera proposé pour définir votre projet et les modalités d'inscription
- Un rendez-vous avec le chef d'établissement est obligatoire
- À l'issue de cet échange, un dossier de candidature vous sera remis
- Vous devrez ensuite rechercher une entreprise d'accueil pour établir votre contrat d'apprentissage

 L'UFA peut vous accompagner et vous orienter dans vos démarches

- Une fois l'employeur trouvé, le responsable de l'UFA prendra contact avec l'entreprise pour la mise en place du contrat

Début de formation : septembre 2024

Fin de formation : juillet 2026

Volume horaire : 1 158 heures

Inscriptions possibles jusqu'au 31 décembre 2024

 Délais légaux :

« La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du Code du travail)



● OBJECTIFS PROFESSIONNELS

À l'issue de la formation, le jeune sera capable de :

- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation variés, adaptés aux besoins des enfants, des adolescents et des personnes âgées en perte d'autonomie, en tenant compte de leur contexte, de leur environnement et des objectifs de la structure.
- Contribuer au fonctionnement d'un service ou d'un établissement en participant à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation d'un projet d'animation inscrit dans un cadre éducatif, social ou médico-social.
- Identifier les caractéristiques, les attentes et les capacités des publics, notamment des personnes âgées en perte d'autonomie, afin de proposer des activités favorisant le maintien de la vie relationnelle, sociale, culturelle et l'autonomie.
- Concevoir et animer des activités socioéducatives, socioculturelles et citoyennes permettant l'épanouissement, la socialisation, l'expression et la participation active des publics.
- Encadrer les groupes sur l'ensemble du temps d'accueil, assurer la sécurité physique et affective des participants et favoriser une dynamique collective bienveillante et inclusive.
- Communiquer de manière professionnelle avec l'équipe, les partenaires, les familles et les publics, en utilisant les outils et supports adaptés, et participer activement à la vie de la structure.
- Mobiliser les connaissances en prévention, santé et environnement pour analyser des situations professionnelles, repérer les risques, proposer des mesures de prévention pertinentes et adopter les gestes adaptés en situation d'urgence.
- Comprendre l'environnement institutionnel, réglementaire et organisationnel du secteur de l'animation, identifier les spécificités des structures et adapter ses interventions en conséquence.
- Utiliser les bases de l'économie-gestion, des mathématiques appliquées, des langues étrangères, du français, de l'histoire-géographie, des arts appliqués et de l'EPS afin de renforcer son autonomie, sa communication, son organisation et son professionnalisme au sein d'une équipe et auprès des publics.
- Développer sa capacité à travailler en équipe, à prendre des initiatives, à respecter les principes d'éthique et de responsabilité sociale, et à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique professionnelle.
- Évoluer dans un contexte marqué par une demande croissante d'activités de loisirs de qualité et un besoin accru d'accompagnement des personnes âgées, en intégrant les évolutions sociétales, démographiques, politiques et économiques.



● PERSPECTIVES POST-FORMATION

Suite de parcours possible :

- BPJEPS spécialité animateur mention animation socio-éducative ou culturelle
- BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social
- BTS développement et animation de projets territoriaux
- DEJEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle mention coordination de projets

Débouchés :

Les titulaires du diplôme sont des employés dont les appellations sont corrélées aux secteurs de leur intervention. Ce sont :

- le secteur socioculturel et socioéducatif,
- le secteur de l'animation sociale.

Les appellations les plus fréquentes sont les suivantes, pour le secteur socioculturel et socioéducatif : Adjoint territorial d'animation, Animateur de séjour de vacances, Animateur en accueil collectif de mineurs, Animateur en accueil de loisirs, Animateur enfance/ jeunesse, Animateur périscolaire, Animateur socioculturel, Animateur socioéducatif .

Les appellations les plus fréquentes sont les suivantes, pour le secteur de l'animation sociale : Adjoint territorial d'animation, Animateur auprès de personnes âgées, Animateur de vie sociale, Animateur en EHPAD, Animateur en gérontologie, Animateur social.

Ces appellations coexistent, chacune dépendant du secteur d'activité dans lequel l'animateur intervient, des populations auxquelles il s'adresse et surtout des missions qui lui sont dévolues.





ORGANISATION DE LA FORMATION

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apport théorique et pratique – Mise en situation Alternance : 2 jours en centre, le reste en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation.

VALIDATION

Le référentiel de certification du diplôme est organisé en unités, chacune étant constituée d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme.

Il peut aussi comporter des unités dont l'obtention est facultative.

Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ceux qui ont préparé le diplôme dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondants.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves.

Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous avons une capacité maximale de 15 alternants.

DURÉE DE LA FORMATION

Le BAC PRO Animation se déroule sur 2 ans

- 1er année : 630 heures
- 2e année :

TARIFS DE LA FORMATION

Coût de la formation : 9000€ pris en charge par l'OPCO.

Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap)

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent ... »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent(...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Le reste à charge pour l'entreprise qui accueille l'apprenti est à 0€

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation.

Tous nos plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

Service Handicap du CFA Jean BOSCO : handicap@cfajeambosco.fr

COORDONNÉES

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

Mme Isabelle Leroux

Mail: isabelle.leroux@cfajeambosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco : mobiliite@cfajeambosco.fr

2025

LES TAUX POUR :

Taux de réussite aux examens Non concernée

Taux de poursuite d'études Non concernée

Taux d'interruption en cours de formation Non concernée

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois Non concernée

Taux d'insertion dans un des métiers visés Non concernée

VALEUR AJOUTÉE

- Un suivi individualisé des étudiants rendu possible par la taille humaine de la structure
- Un point écoute pour les étudiants
- Les salles spacieuses équipées wifi
- Open space convivial
- Des formateurs professionnels
- Foyers conviviaux
- Ordinateur sur toute la durée de l'apprentissage

Inscris-toi



EXPERT MISE EN RELATION SERVICE
DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

Mme Isabelle Leroux

Mail: isabelle.leroux@cfajeambosco.fr

